

# [www.ambrosia.ch](http://www.ambrosia.ch)

## Élaboration d'une plate-forme Internet consacrée à l'ambrosie

### Contexte

En Suisse, l'ambrosie ou *Ambrosia artemisiifolia* figure sur la liste noire des néophytes envahissantes. En s'établissant dans les écosystèmes naturels ou semi-naturels, ces plantes exotiques menacent les communautés indigènes. Outre ces dommages écologiques, l'ambrosie peut engendrer de sérieux problèmes de santé provoqués par son pollen très allergène.

Selon l'article 8h de la Convention du 5 juin 1992 sur la diversité biologique (RS 0.451.43), la Suisse s'est engagée à empêcher l'introduction de néophytes envahissantes et de contrôler et combattre les espèces envahissantes déjà établies. Selon l'Ordonnance sur la protection des végétaux (RS 916.20), l'ambrosie est considérée comme une *mauvaise herbe particulièrement dangereuse*. La lutte contre l'ambrosie et l'annonce de toute observation de cette plante sont dès lors obligatoires.

### But du mandat

- Regroupement de l'ensemble des informations nécessaires à une meilleure connaissance et compréhension de l'ambrosie, de sa distribution régionale, nationale et internationale, des mesures à prendre en cas d'apparition et des effets sur la santé.
- Rendre accessible à un large public toute cette information pour encourager la lutte à l'échelle régionale, nationale ainsi qu'internationale.

### Mandant

Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

### Durée

2008

### Partenaires

Le mandat est réalisé par un groupe d'experts coordonné par AGRIDEA. Les institutions et personnes suivantes sont directement impliquées :

#### **Bundesamt für Meteorologie und Klimatologie MeteoSchweiz**

Gehrig Regula, Pietragalla-Köhler Barbara

#### **Eidgenössische Forschungsanstalten Agroscope**

Bohren Christian, Buholzer Serge

#### **Kantonale Pflanzenschutzdienste und kantonale Ambrosiaverantwortliche**

Horner Michel, Office phytosanitaire, Cernier/NE ; Kündig Christoph, André Zimmermann, Station de Protection des Plantes, Moudon/VD ; Müller Mathias, Pflanzenschutzdienst, Gränichen/AG ; Popow Gabriel, Beauftragter für Ambrosiabekämpfung Kanton Zürich, Lindau/ZH ; Mola Maria, Servizio fitosanitario, Bellinzona/TI